

## RÈGLEMENT ETUDE SURVEILLEE

Mise à jour le 22/06/2023

### OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude surveillée a pour but d'offrir aux enfants les conditions pour faire leurs devoirs.  
L'adulte encadrant a pour mission de surveiller le groupe afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de l'étude. Il n'a pas vocation à aider les enfants ; il ne s'agit pas d'un soutien scolaire. L'aide à l'exécution des devoirs éventuelle par l'encadrant est apportée selon le bon vouloir de ce dernier. Aucune compétence pédagogique ne peut être exigée.

### PUBLIC

L'étude est ouverte aux enfants des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.  
L'étude accueille entre 10 et 18 enfants.  
Un minimum de 10 inscriptions est nécessaire pour la mise en place réelle.

### LIEU

L'étude surveillée accueillera les enfants dans la salle de classe accessible par la cour de récréation.

### OUVERTURE

Ouverture : Les jeudis de 17h00 à 18h00.

L'enfant doit être inscrit à la garderie.

Il sera pris en charge :

- dans le cadre de la garderie de 16h30 à 17h00 (prise de goûter fourni par les parents)
- dans le cadre de l'étude surveillée de 17h00 à 18h00 (heure incompressible)

En fin d'étude à 18h00, l'enfant est pris en charge :

- par les parents ou toute personne autorisée dans le cadre de la garderie (si présents à 18h00)
- par la garderie si absence des parents ou personnes autorisées.

Sur consigne et autorisation écrite des parents, l'enfant pourra partir seul de l'étude à 18h00.

La tarification de la garderie sera appliquée en fonction de la présence ou non de l'enfant en garderie au-delà du temps d'étude surveillée.

### TARIFS ET FACTURATION

Un tarif unique de 3 € est appliqué par jour d'étude.

Le service étant non obligatoire et à la charge intégrale des parents, les jours d'étude seront facturés sans exception (maladie, grève, ...).

Le prix à l'année est estimé à 36 semaines x 3€ = 108 €

**Pénalités :**

En cas d'absence de paiement dans le délai fixé, Monsieur le Percepteur de Fontainebleau sera chargé du recouvrement de la somme due **majorée de 5 €**.

**ENCADREMENT**

L'étude est encadrée par un agent communal.

**DISCIPLINE**

L'étude doit être silencieuse et permettre aux enfants de travailler dans le calme.

Chaque enfant doit être en possession du matériel nécessaire à ses devoirs. En cas d'oubli de cahier ou de livre, il est interdit de retourner dans sa classe.

En cas de comportement inapproprié et répété de l'enfant ne garantissant plus les bonnes conditions pour l'étude du collectif, ce dernier se verra refusé l'accès à l'étude. L'engagement annuel ne pourra être remis en question pour ces raisons.

**ASSURANCE**

Chaque enfant doit être couvert par une assurance extrascolaire en cours de validité comprenant la responsabilité civile et individuelle, accident corporel hors temps scolaire.

**ENGAGEMENT**

L'enfant est inscrit pour l'année scolaire entière.

Il est inscrit pour un jour par semaine scolaire (jeudi).

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## ETUDE SURVEILLEE

Nous, soussignés, Madame, Monsieur,.....

Adresse postale : .....

Adresse mail : ..... @ .....

Tel : parent 1 ..... parent 2 .....

souhaitons inscrire nos enfants à l'étude surveillée (jeudi)

..... Classe .....

..... Classe .....

..... Classe .....

nous engageons pour l'ensemble de l'année (facturée chaque mois pour la totalité des jeudis des périodes scolaires)

avons pris connaissance du règlement intérieur et l'acceptons.

Achères la Forêt, le

Signatures